

Avoine	0 36	a	0 40
Sarazin	0 60	a	0 80
Lin	1 60	a	1 65
Blé d'Inde	0 85	a	1 00
Légumes Patates au minot.	0 25	a	0 30
Fèves	1 20	a	1 40
Oignons	0 90	a	1 00
Laiterie Œufs par douzaine	0 15	a	0 20
Beurre frais par lbs	0 20	a	0 25
salé	0 18	a	0 20
Divers Sucre d'érable	0 10	a	0 00
Miel par lbs	0 15	a	0 18
Saindoux	0 18	a	0 20
Lard par 100 lbs	9 00	a	10 00
Bœuf par lbs	0 6	a	0 7 1/2
Volailles Dindes p coup	1 50	a	2 00
Oies	0 80	a	1 00
Canards	0 40	a	0 50
Poule par couple	0 40	a	0 50
Poulets	0 30	a	0 35
Gibiers Perdrix	0 20	a	0 30



RUCHES A VENDRE

PAR

MR. THOMAS VALIQUET, DE ST. HILAIRE.

Les personnes désireuses de se livrer à l'industrie si lucrative de la culture des Abeilles trouveront, en s'adressant au soussigné, des Ruchers de différents modèles et de constructions variant suivant le goût ou les connaissances apicoles de l'acheteur.

Les cultivateurs pourront obtenir 13 Ruches améliorées, pour le prix de 4 boîtes de miel chaque et auront de M Valiquet tous les renseignements possibles pour se servir de ce nouveau et avantageux système de Ruches. On est prié de se hâter, vu les précautions à prendre dès cette saison.

S'adresser à la Station St Hilaire ou au Dépôt d'instruments agricoles de Wm. Evans, marché Ste Anne, pour tout ce qui regarde l'achat de ces Ruches.

TH. VALIQUET,
Apiculteur

Station St Hilaire. octobre 1869.

TAUX DU CHANGE.

St. Hyacinthe, 18 octobre
Greenbacks achetés à 13 p c de dis compte en argent courant.

Argent acheté à 7 1/2 p. c.
Petites monnaies achetées à 12 p. c. de discompte.

Or, à New-York, le 14 octobre à 10 hrs. A. M., 113 3/4

CORCORAN & ST. JACQUES,
Courtiers de St. Hyacinthe.

MARCHE EN GROS.

Montréal, 11 octobre.

Le marché aux farines est peu actif, mais plus ferme. Reçu ce matin par le Grand Tronc, 1,650 quarts; par le Canal Lachine, 2,875 quarts.

Farine par 196 lbs. Super. Extra, 6.40 à 6.50; Extra 5.85 à 5.90; de goût 5.70 à 5.80; Superfine blé du Canada, 5.30 à 5.40; Superfine blé de l'Ouest 5.05; Superfine forte du Canada, 5.40 à 5.50; farine forte de Boulanger 5.80 a

6.00; superfine blé de l'Ouest (Canal Welland) 5.00 à 5.10; marques de la cité superfine blé de l'Ouest 5.10 à 5.15, Superfine du Canada No. 2 5.00 à 5.10; No. 2 des Etats du l'Ouest 4.70; Fine 4.45 à 4.60; Moyenne 3.90 à 4.10; Recoupes 3.25; Farine en sac du Haut-Canada 2.35 à 2.40 par 100 lbs. selon la qualité; farine en sac de la cité (livrée) 2.57 1/2 à 2.60.

Farine d'avoine par quart de 200 lbs.—Tranquille, de 4.50 à 5.00, selon la qualité.

Blé, par minots de 60 lbs.—Le marché est plus ferme avec plus d'inclination de la part des acheteurs pour acheter, une vente de cargaison de Nouveau Milwaukee du Printemps No. 1 à 1.15 1/2 et une cargaison de nouveau No. 2.

Pois par 66 lbs.—Peut être coté à 77 1/2 à 82 c.

Orge par 48 lbs.—Les cotes sont nominales à 67 1/2 c à 75 c.

Blé d'Inde par minots de 56 lbs.—Nominal à 70 à 75 c.

Seigle par 56 lbs.—Tranquille.

Avoine par mts de 32 lbs.—Dernière vente pour exportation à 40 à 45 c.

Saindoux par lb.—Lourd de 13 à 14 c.

Lard par quart de 200 lbs.—Forme; Mess 27.00 à 00.00; mess mince 24.50 à 00.00; prime mess 23.00 à 00.00; prime 21.50 à 22.00.

Beurre par lb.—Forme 21 à 21 1/2 c de l'Ouest; de choix 22 à 22 1/2 c.

Fromage, par lb.—Forme, 11 1/2 à 11 3/4 c.

Alcalis par 100 lbs.—Premières 6.30 à 6.35 selon la qualité; secondes 5.25 à 6.00; troisièmes 4.50 à 6.00. Perlasse nominale de 6.95 à 7.00.

QUELQUE CHOSE DE NEUF.—Le sousigné a été appointé par le manufacturier, seul agent à St. Hyacinthe pour la vente des célèbres plumes de metal à cloche. On emploie presque exclusivement ces plumes dans tous les bureaux publics, maisons de banque et les écoles du Dominion; elles sont garanties anti-corrosives et chacune d'elle durables comme dix plumes d'acier.

Echantillon gratis.
Prix.—\$2 la grosse.
N. A. BOIVIN.

BOULANGER DEMANDE.

Un homme travaillant, fort et muni de bonnes recommandations trouvera de l'emploi ou s'adressant immédiatement à

LEFEBVRE & MORIN.
St. Hugues 17 Oct, 1870.

PERDU.

A la Station de cette ville, Mercredi matin, un porte-monnaie contenant 10 à 12 piastres. Celui qui le rapportera à ce bureau sera récompensé.



**PROVINCE DE QUÉBEC.
CHAMBRE DU PARLEMENT.**

BILLS PRIVÉS.

LES personnes qui se proposent de s'adresser à la Législature de la Province de Québec pour obtenir la passation de BILLS PRIVÉS ou LOI(AUX), portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoirs de Corporation pour les fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de régler des arpentages ou définir des limites, ou de faire toute chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiées que, par les règles du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative respectivement (lesquelles règles sont publiées au long dans la "Gazette Officielle de Québec)" elles sont requises d'en donner DEUX MOIS D'AVIS (spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la dite demande), dans la "Gazette Officielle de Québec," en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français publiés dans le district concerné, et de remplir les formalités qui y sont mentionnées. Le premier et le dernier de tels avis devant être envoyés au Bureau des Bills Privés de chaque Chambre.

Toutes pétitions pour Bills Privés doivent être présentées dans les "trois premières semaines" de la session.

BOUCHER DE BOUCHERVILLE,
Greffier du Con. Lég.
G. M. MUIR,
Greffier de l'Ass. Lég.
Québec, 4 juillet 1870.

Pommes ! Pommes ! Pommes !

1000 QUARTS DE POMMES D'HIVER cueillies à la main.

A vendre en lots convenables aux pratiques.
S. G. HASKETT & CIE.
Coin des Rues des Commissaires et St. Pierre.
14 Octobre.



AVIS.

ASSEMBLEE LEGISLATIVE.

Québec, 26 septembre 1870.

Il est donné avis que, conformément à la 50e règle de l'Assemblée Législative de la Province de Québec, toute pétition pour bill privé doit être présentée, le ou avant le vingt-quatrième jour de novembre prochain.

G. M. MUIR,
Greffier Ass.ég. Ldel'

UNE BELLE OCCASION POUR UN FERBLANTIER.

Un établissement des mieux situé au centre du village de Granby, dans les Townships de l'Est, pouvant faire un commerce pour au-delà de \$1,500 par année. Le propriétaire se retirant d'affaires désire vendre cet établissement, ainsi que tous outils, fonds de commerce, et la pratique dicelui aux meilleures conditions. Pour plus amples informations s'adresser à notre bureau.